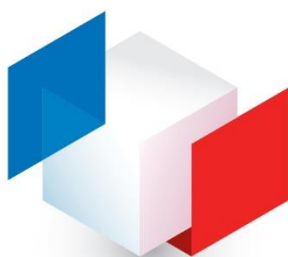


BON DE RESERVATION 2017



AGENCE FRANCE
ENTREPRENEUR

Bon de Réservation à retourner à : Agence France Entrepreneur
Catherine EKLOU - 14, rue Delambre - 75682 PARIS Cedex 14

AGENCE FRANCE ENTREPRENEUR



**Créateur
d'entreprise**



**Repreneur/Cédant
d'entreprise**



**Nouveau chef
d'entreprise**



**Professionnel de la
création d'entreprise**



Enseignant

VOS INTERLOCUTEURS

Administratif :

AFE

Catherine EKLOU
14, rue Delambre
75682 PARIS Cedex 14
Tél : 01 42 18 57 58
Fax : 01 42 18 58 00
eklou@afecreation.fr

Régie Commerciale :

APAR SAS

75, rue Carnot
92300 Levallois-Perret
Tél : 01 41 49 02 94
Fax : 01 41 49 02 99
Sylvie ROLIN
srolin@apar.fr

Suivi technique et Mise en ligne

APAR SAS

Sylvie ROLIN
srolin@apar.fr

Société / Organisme

Raison sociale _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____ Pays _____
Téléphone _____ Fax _____
SIREN _____ TVA intracommunautaire _____
N° de bon de commande ou référence interne _____

Nom et adresse de la société / organisme à facturer (si différents)

Raison sociale _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____ Pays _____
Téléphone _____ Fax _____
SIREN _____ TVA intracommunautaire _____

Interlocuteur Administratif

Nom _____
Prénom _____
Fonction _____
E-mail _____
Tél. direct _____ Fax direct _____

Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour la gestion de votre dossier par l'Agence Pour la Création d'Entreprise. Vous pouvez à tout moment accéder à ces informations et en demander la rectification.

Vos procédures administratives nécessitent-elles de mentionner un numéro de bon de commande ou une référence interne sur la facture qui vous sera adressée ? Oui Non

Si vous êtes en possession de ce N° au moment de l'envoi de votre dossier, veuillez l'indiquer ci-après :

N° BDC/Réf : _____

BANNIERES & PAVES - SITE INTERNET

Je réserve _____ campagne(s) de 135 000 PAP (Pages Avec Publicités) au tarif forfaitaire de 3 380 € HT

Période d'action _____

Au format bannière pavé Grand angle (hors profil créateur)

Rotation générale ou sur le(s) profil(s) / étapes :

PROFILS-PROFILS-PROFILS

- Créateur
 - Créateur home
 - Idée / projet
 - Marché / prévisions
- Repreneur
- Nouveau chef d'entreprise
- Actualités
- Home Page

ETAPES

- Financement / aides
- Statut
- Formalités
- Installation démarrage

	TARIF POUR 135 000 IMP	QUANTITE	TOTAL HT
BANNIERES	3 380,00 €		
MEGABAN	4 056,00 €		
PAVES	3 380,00 €		
GRAND ANGLE	3 887,00 €		
PAVE VIDEO	4 225,00 €		
TOTAL BANNIERE(S) & PAVE(S) SITE INTERNET			

NEWSLETTER PAVE DE LA LETTRE D'INFORMATION DE L'AFE

Je réserve _____ passage(s) dans la Lettre d'information de l'Agence France Entrepreneur

Période d'action _____

	TARIF	QUANTITE	TOTAL HT
PACK BIHEBDOMADAIRE	4 700,00 €		
SOUS TOTAL			
REMISE VOLUME			
TOTAL BANNIERE NEWSLETTER			

BONS PLANS

Je réserve _____ présence au sein de la rubrique « Bons Plans » (durée minimum 3 mois)

Période d'action _____

	TARIF	QUANTITE	TOTAL HT
3 MOIS	3 100,00 €		
6 MOIS	5 890,00 €		
9 MOIS	8 370,00 €		
1 AN	9 300,00 €		
TOTAL BONS PLANS			

TOTAL COVERING HABILLAGE TOTAL EXCLUSIF DE LA PAGE D'ACCUEIL DU SITE

Je réserve _____ Total Covering semaine (Au choix : lundi / mardi / mercredi / jeudi)

Je réserve _____ Total Covering weekend (vendredi au dimanche inclus)

Période d'action _____

	TARIF	QUANTITE	TOTAL HT
TOTAL COVERING SEMAINE / JOUR	4 000,00 €		
TOTAL COVERING WEEKEND	4 000,00 €		
TOTAL TOTAL COVERING			

NATIVE ADVERTISING

Je réserve un « Native Advertising » : publi rédactionnel (8 000 caractères) hébergé (3 mois) sur le site, relais via le carrousel de la home page (15 jours) et une campagne display de 135 000 imp, les deux newsletters et les réseaux sociaux (Facebook et Twitter)

Période d'action _____

	TARIF	QUANTITE	TOTAL HT
NATIVE ADVERTISING	8 500,00 €		
TOTAL NATIVE ADVERTISING			

LOCATION DE FICHER

Je loue _____ adresses pour un envoi d'emailing

Période d'action _____

Période d'action _____

Période d'action _____

	TARIF	QUANTITE	TOTAL HT
LOCATION	0,35€		
TOTAL LOCATION			

FORMULAIRE « CONTACTER... »

Je réserve un formulaire « Contacter »

Période d'action _____

	TARIF	QUANTITE	TOTAL HT
FORMULAIRE « CONTACTER... »	40,00 €		
TOTAL FORMULAIRE « CONTACTER... »			

Les informations techniques vous seront communiquées à réception de votre bon de réservation

Responsable Communication Internet

Nous vous remercions d'indiquer le nom du contact destinataire de l'ensemble des informations relatives à votre communication Online sur le site Internet de l'AFE

Nom _____

Prénom _____

E-mail _____

Tél. direct _____

MONTANT DES PRESTATIONS A REPORTER

	TOTAL HT
TOTAL BANNIERES & PAVES	
TOTAL PAVES NEWSLETTER	
TOTAL BONS PLANS	
TOTAL TOTAL COVERING	
TOTAL NATIVE ADVERTISING	
TOTAL LOCATION	
TOTAL FORMULAIRE « CONTACTER... »	
SOUS TOTAL	
REMISE COUPLAGE (-10%)	
REMISE AGENCE (-15%)	
TOTAL GENERAL	
TVA (20%)	
TOTAL TTC	

MODALITES DE RESERVATION

Je verse un acompte à la commande de _____ € TTC représentant 50% du montant total TTC de ma réservation.

Par chèque bancaire à l'ordre de l'AFE

Par virement bancaire à l'AFE

IBAN AFE : FR76 3000 4015 0200 0100 8855 803

Le solde de la réservation sera exigible à la mise en ligne de votre campagne.

Je déclare avoir pris connaissance des délais de règlement et des conditions générales de vente précisées ci-après et en accepte sans réserve ni restriction toutes les clauses.

<p>Nom du signataire _____</p> <p>Fonction _____</p> <p>Société/Organisme _____</p> <p>Date _____</p>	<p>Cachet et signature</p>
---	-----------------------------------

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La souscription d'un ordre d'insertion consiste exclusivement à la location d'un emplacement publicitaire sur le site de l'AFE. Elle comporte de plein droit de la part de l'annonceur et de son mandataire éventuel l'acceptation des conditions générales de vente détaillées ci-après. Pour une insertion publicitaire sur le site Internet de l'AFE <http://www.afecreation.fr> dans les rubriques, une communication dans la newsletter bimensuelle ou la veille bihebdomadaire, l'annonceur devra retourner à l'éditeur, au moins quinze jours avant que l'insertion soit effective, le présent contrat signé, accompagné des éléments techniques correspondant au type d'insertion choisi et du versement de l'acompte défini ci-après.

Tout élément technique transmis non réclamé dans le délai de 3 mois suivant la parution de l'annonce sera détruit sans indemnité.

Tout ordre d'insertion signé doit parvenir à l'AFE sous forme électronique, par fax ou par courrier.

Tout ordre d'insertion d'un annonceur transmis par un mandataire ne sera valablement exécuté que contre justification de l'existence de ce mandat par une attestation dûment remplie et signée par l'annonceur et son mandataire. Toute demande d'insertion par un mandataire devra comporter le nom et l'adresse de l'annonceur ainsi que les références de la personne à laquelle la facture devra être communiquée.

Dans ce cas, la facture sera adressée à l'annonceur et une copie transmise au mandataire. Le mandataire et l'annonceur sont responsables solidairement vis-à-vis de l'AFE

Les insertions sont subordonnées à l'acceptation de l'AFE. L'annonceur est seul responsable du libellé de son annonce vis-à-vis des tiers. Les textes et les images qui ne seront pas parvenus dans les délais contractuels seront facturés au regard de la date indiquée sur le contrat d'insertion. Les fluctuations du nombre d'affichages ne peuvent en aucun cas remettre en cause le prix convenu dans l'ordre d'insertion.

Toute annulation, suspension ou modification de l'ordre d'insertion ne pourra être prise en compte par l'AFE que si elle lui est notifiée par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 8 jours avant la date d'insertion de la publicité. Faute de respecter ces dispositions, toutes les sommes engagées seront facturées. – En cas de vente, de modification de raison sociale, d'apport en société, tout signataire de ce contrat d'insertion s'engage à faire continuer ladite commande par la nouvelle société. – La justification des insertions sera assurée par la signature du bon à tirer qui sera transmis par l'AFE. – Conformément aux principes en vigueur en matière de publicité, toute erreur, défaut d'exécution, omission ou retard ne sauraient donner droit à une indemnité quelconque, ni ne pourraient interrompre les accords en cours.

La responsabilité de l'AFE ne peut en aucun cas être engagée. Il en est de même en cas d'indisponibilité de son site Internet en raison d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers, ou des travaux de maintenance rendus nécessaires pour son fonctionnement. Toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée par écrit dans la semaine suivant l'insertion. – Les emplacements prévus, même au prix d'une majoration du tarif, ne sont garantis que dans la mesure des possibilités techniques. – Toute contestation sera de la compétence du tribunal de commerce de Paris. - L'AFE ne garantit pas que des annonceurs concurrents ne soient pas présents dans les rubriques de son site destinées à cet effet.

Seuls les annonceurs qui proposent des produits ou services utiles aux créateurs et repreneurs d'entreprises pourront être présents sur le site de l'AFE.

L'AFE se réserve le droit de refuser toute annonce dont le caractère ne serait pas conforme à son esprit ou à l'objet de sa mission, ainsi que toute annonce susceptible de protestations des visiteurs de son site Internet ou de tiers.

Facturation et règlement - Les prix applicables sont ceux mentionnés dans l'ordre d'insertion transmis à l'annonceur ou son mandataire. Les sommes dues sont soumises à TVA, selon les règles territoriales applicables au jour de l'opération.

Un acompte de 50 % du prix des insertions est joint à l'ordre d'insertion signé, retourné.

Le règlement du solde doit parvenir à l'AFE à 30 jours fin de mois date de facture.

L'absence de paiement de l'acompte de 50 % avant la date de parution de l'annonce sur le site entraînera automatiquement : la suspension de l'ordre d'insertion, l'exigibilité de toutes les sommes engagées, même non encore facturées,

En cas de retard de paiement du solde à l'échéance fixée, les sommes dues porteront application de plein droit, sans mise en demeure préalable, d'un intérêt égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur.

L'AFE se réserve dans ces cas la faculté de suspendre ou d'annuler les autres contrats en cours, le tout de plein droit, sans mise en demeure préalable et par le seul envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception informant l'annonceur de sa décision.

Tous les frais nécessités par toutes poursuites pour le recouvrement des sommes impayées seront à la charge du client.

Politique commerciale - Il convient de consulter les fiches commerciales sur le site internet d'APAR : <http://www.apar.fr/Site-Internet/AFE/Site-Internet-de-l-AFE#produits>